



Le fonds **Talence Epargne Utile** lancé en 2016. Ce fonds est le fruit d'un partenariat entre une société de gestion (Talence Gestion) et une agence de notation extra-financière (EthiFinance). La stratégie d'investissement de ce fonds repose sur la conviction suivante : sur le long terme, les entreprises vertueuses ou engagées sur les thématiques ESG présentent un meilleur couple rendement/risque pour les investisseurs.

La **politique d'engagement** du groupe s'applique aujourd'hui uniquement à ce fonds. Du fait de la philosophie même de ce dernier, cette politique a principalement trois objectifs :

1/ évoquer régulièrement avec les sociétés cotées leurs principaux enjeux ESG, suivre leurs progrès en la matière, et créer ainsi un climat favorable à un dialogue durable sur ces sujets

2/ analyser les controverses (si le niveau de gravité le justifie via un engagement de la société concernée) et s'assurer ainsi que les sociétés en portefeuille continuent à répondre à nos exigences de performance extra-financière

3/ faire montre de proactivité afin d'attirer l'attention des sociétés en portefeuille sur d'éventuelles évolutions que nous jugeons préoccupantes et ainsi contribuer à limiter les risques de futures controverses sur les valeurs que nous détenons.

Pour atteindre ces objectifs, notre démarche d'engagement se caractérise par 3 champs d'actions : une politique de vote précise, un dialogue régulier et, le cas échéant, un dialogue plus ciblé avec les émetteurs. Ce dernier champ est lié à notre procédure de traitement des controverses qui peuvent émailler la vie des sociétés cotées.

1. Politique de vote

Talence Gestion, en tant que société de gestion indépendante et promoteur de l'investissement socialement responsable, est attentif à la prise en compte des aspects liés à l'environnement, au social, à la gouvernance et au respect des parties prenantes.

L'équipe de gestion participe aux AG de toutes les sociétés cotées détenues dans le fonds Talence Epargne Utile et vote sur chaque résolution. Elle participe ainsi à la vie de l'entreprise et au dialogue avec ses dirigeants en tant qu'actionnaire actif selon des règles établies.

Rappelons que le fonds Talence Epargne Utile est le fruit d'un partenariat entre la société de gestion indépendante Talence Gestion et l'agence de notation extra-financière indépendante EthiFinance. C'est notamment sur la base de la recherche de cette dernière que nous procédons à l'analyse et au suivi de la notation ESG des PME/ETI.

Dans le cadre des assemblées générales, les deux partenaires évaluent les différentes résolutions et échangent sur les éventuels manquements détectés dans le cadre de son analyse extra-financière. Talence Gestion se réserve notamment le droit de s'opposer à toute mesure permanente ou occasionnelle allant à l'encontre des principes ESG et/ou du respect des parties prenantes.

En outre, Talence Gestion oriente sa politique de vote de façon à ce que les résolutions, en matière :

- o d'environnement, réduisent les impacts environnementaux défavorables ;
- o sociale et du respect des parties prenantes externes, favorisent les intérêts des salariés de l'entreprise, l'équilibre hommes-femmes et la transparence de l'information ;
- o de gouvernance, respectent le degré d'indépendance du Conseil d'administration et les seuils réglementaires minimaux prévus par la loi.

L'attention spécifique mise sur les éléments susmentionnés vient s'ajouter aux règles applicables à l'ensemble de la gamme de fonds gérés par Talence Gestion. Une vigilance particulière est ainsi apportée aux dispositions concernant :

- o La modification des statuts ;
- o L'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- o La nomination et la révocation des dirigeants sociaux ;
- o Les conventions dites réglementées ;
- o Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- o La désignation des Commissaires aux Comptes.

Plus précisément, Talence Gestion se réserve le droit de s'opposer aux mesures allant à l'encontre des principes suivants :

- **Relatif au Conseil d'administration :**
 - Transparence et accessibilité des documents concernant la nomination, le renouvellement des membres, le nombre et la durée des mandats
 - Respect du seuil d'indépendants au Conseil d'administration
 - Approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible

A titre informatif, Talence Gestion sera attentif et votera en faveur de la représentation de l'actionnariat salarié au Conseil.

- **Relatif à la politique des rémunérations :**
 - Transparence dans les éléments qui définissent le calcul des indicateurs de performance de l'entreprise

Talence Gestion pourra notamment s'opposer à toute résolution qui aurait pour effet d'attribuer gratuitement des actions sans avoir détaillé les conditions de performance et sa méthode de calcul. De manière systématique, Talence Gestion analyse au cas par cas toute résolution qui aura pour effet d'attribuer des actions gratuites, stock-options et options de souscription.

- **Relatif aux opérations capitalistiques :**
 - Contre toutes formes d'augmentation de capital sans Droits Préférentiels de Souscription (DPS) ou sans délai de priorité, à l'exception de celles bénéficiant exclusivement aux salariés
 - Nous nous opposons à toutes mesures préventives permettant de lancer une augmentation de capital en cas d'offre publique d'achat ainsi qu'à toutes autres mesures anti-OPA
 - Programmes de distribution d'actions aux salariés

Plus généralement, l'équipe de gestion se réserve le droit contre toute résolution qui irait à l'encontre de l'intérêt des actionnaires minoritaires (dont les porteurs de parts des fonds Talence Gestion font indirectement partie).

Pour retrouver l'intégralité de la politique de vote : <http://www.talencegestion.fr/upload/File/Reglementaire/politique-de-vote-talence-gestion-31-05-2017.pdf>

2. Un dialogue régulier

L'équipe de gestion rencontre le management de toutes les entreprises du fonds au moins une fois par an. Systématiquement, la santé de l'entreprise est abordée sous l'axe financier. De manière ciblée, un ou plusieurs critères ESG sont évoqués. Les sujets de discussion en matière ESG portent le plus souvent sur les relatifs « points faibles » identifiés par notre partenaire Ethifinance dans le cadre de sa campagne annuelle de notation extra-financière.

3. Un dialogue ciblé

Plus rarement, nous avons l'occasion de nous rapprocher des entreprises pour engager un dialogue plus « ciblé » dans le sens où cette démarche concerne un sujet très précis. Il peut d'agir d'une controverse ESG (identifiée par Ethifinance et Talence Gestion) dont la gravité potentielle justifie d'interpeller l'entreprise concernée. Par ailleurs, nous pouvons également entamer un dialogue avec un ou plusieurs émetteurs afin d'évoquer ce que nous pensons être un niveau de performance insuffisant sur un ou plusieurs critères extra-financiers.

a) Démarche d'engagement et controverse

Talence Gestion a mis en place, avec son partenaire Ethifinance, un process rigoureux de détection, d'évaluation et de suivi des controverses ESG. Nous qualifions de « controverse ESG » tout événement et/ou élément de la vie de l'entreprise, qui nous semble selon notre analyse non-conforme aux bonnes pratiques sur un ou plusieurs aspects extra-financiers. Le process mis en place permet d'adapter la gestion et le suivi de la controverse en fonction de la gravité de cette dernière. Dès lors, qu'une controverse est jugée suffisamment sérieuse, nous engageons un dialogue pragmatique avec les entreprises concernées. L'objectif de cet engagement est, dans le meilleur des cas, d'obtenir de l'entreprise des réponses satisfaisantes et/ou une modification de ses comportements jugés contraires aux bonnes pratiques.

Le respect de la procédure de suivi des controverses est effectué par le Responsable du Contrôle Interne de Talence (renvoi vers procédure contrôle interne).

Notre procédure de suivi des controverses est composée de plusieurs étapes :

- **Identifier et évaluer**

Ethifinance accompagne Talence Gestion dans l'identification et le suivi des controverses par une communication régulière et le partage d'informations. Lors de chaque comité de gestion (mensuel), les équipes de gestion du fonds Talence Epargne Utile et d'analyse extra-financière d'Ethifinance font notamment le point sur les controverses identifiées sur les valeurs en portefeuille. Ces controverses sont classées, en fonction de leur gravité estimée par les membres du conseil de gestion, suivant 5 seuils : Faible/Limité/Significatif/Fort/Critique.

- **Décider**

EthiFinance communique les éléments relatifs aux controverses identifiées aux membres du Comité de Gestion de Talence Epargne Utile. Ce dernier devra se prononcer sur le niveau de gravité de chacune de ces controverses. A chacun de ces niveaux correspond une démarche et une réponse graduelle pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la société du fonds.

- ➔ En cas de **controverse d'un niveau faible, limité ou significatif** : la société concernée est « mise sous surveillance ». Le titre est conservé dans le portefeuille. La controverse est suivie activement et une mise à jour est faite lors de chaque comité, notamment afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux qui justifieraient de revoir à la hausse le niveau de gravité de cette controverse.
- ➔ En cas de **controverse d'un niveau fort** : lorsque ce niveau est atteint, Talence lance sa procédure d'engagement. Son objectif est de pouvoir dialoguer avec l'entreprise afin d'estimer au mieux l'étendue et la pertinence des mesures correctives qu'elle met en œuvre. Les principales étapes de cette procédure sont les suivantes :
 - Envoi d'une lettre d'engagement à la société en portefeuille concernée
 - En cas d'absence de réponse sous 1 mois, le Comité décide ou non de l'envoi d'une seconde lettre, indiquant notamment à l'entreprise qu'elle risque l'exclusion ;
 - En cas d'absence de réponse à la deuxième lettre et/ou dialogue sous un délai de 2 mois, le Comité statue du maintien ou non de la société. En cas d'exclusion, l'émetteur reçoit une lettre d'information lui explicitant sa sortie du fonds.
- ➔ En cas de **controverse d'un niveau critique** : le comité acte l'exclusion de la société du portefeuille après communication d'une lettre d'information à l'entreprise.

Nous joignons en annexe du document un cas de controverse géré, concernant la société Albioma.

- b) **Dialogue spécifique**

Ce dialogue, que nous qualifions de spécifique, consiste à questionner une ou plusieurs entreprises au sein d'un secteur, si l'on constate certaines insuffisances sur un ou plusieurs de nos critères d'évaluation extra-financière. Un dialogue spécifique peut ainsi être ouvert, suite à la détection de signaux défavorables sur un ou plusieurs indicateurs ESG, sans pour autant attendre qu'une controverse ait été identifiée. Il peut ainsi être décidé d'interpeller une entreprise sur la détérioration observée selon nous de certains indicateurs. Pour citer quelques exemples, il peut être intéressant de dialoguer avec une entreprise pour évoquer et comprendre la hausse du taux d'absentéisme, la détérioration des indicateurs d'accidentologie ou encore une augmentation de la rotation des effectifs.

Ce type de dialogue permet à l'équipe de gestion d'avoir une approche proactive et de prévenir certains risques dans le domaine extra-financier.

- **Périmètre de la politique d'engagement**

A ce stade, le fonds **Talence Epargne Utile** est le seul au sein de la gamme d'OPC de Talence Gestion concerné par cette politique d'engagement. Dans le cadre de la réflexion en cours sur l'extension de l'approche ISR à d'autres fonds existants, il est toutefois possible qu'elle soit progressivement dupliquée sur d'autres fonds gérés par le groupe.

- **Moyens dédiés à l'activité d'engagement**

Vous trouverez ci-dessous la liste des moyens actuellement dédiés et/ou personnes mises à contribution dans le cadre de la politique d'engagement du fonds Talence Epargne Utile (entre parenthèses le ou les étapes au cours desquelles ils interviennent) :

- ISS (vote aux AG)
- Analystes EthiFinance (recherche extra-financière, détection/analyse/suivi des controverses, dialogue avec les émetteurs)
- Equipe de gestion Talence Gestion (engagement des émetteurs en cas de controverse de niveau « Fort », détection/analyse/suivi des controverses, dialogue régulier avec les émetteurs)
- RCCI Talence Gestion (respect de la procédure de la politique d'engagement)

- **Communication autour de la politique d'engagement**

Le rapport annuel du fonds Talence Epargne Utile détaille de manière exhaustive les actions d'engagement de l'exercice passé. On y retrouve notamment des informations sur les votes aux AG ainsi que la liste et le résultat des « dialogues ciblés » qui ont eu lieu avec certaines entreprises détenues en portefeuille, notamment dans le cadre des controverses identifiées par le Comité de Gestion du fonds. Par souci de transparence, les investisseurs du fonds peuvent obtenir à tout moment sur simple demande des informations sur les démarches d'engagement initiées par l'équipe de gestion depuis le lancement du fonds. Les résultats et les détails de toutes les démarches dont les résultats sont connus et ont donc été rendus publics sont disponibles à tout moment.

Sujets / Enjeux ESG (en reflet de la philosophie de TG et du fonds) ?

- ➔ enjeux sur les meilleurs et moins bonnes notes
- ➔ enjeux sur les controverses



Les controverses gérées : le cas Albioma

LES CONTROVERSES GÉRÉES : LE CAS ALBIOMA



Les faits concernés :

Le **conflit social** dans les centrales du Gol et de Bois-Rouge à La Réunion et les **possibles impacts environnementaux** du projet Galion 2.

Nos demandes :

Explication sur le conflit social autour du temps de travail et les risques professionnels d'exposition à la fibre d'amiante ou fibre de céramique.

Information sur les engagements qui pourraient être pris par Albioma face à l'impact environnemental de ses fournisseurs. La centrale Galion 2 serait alimentée, dans un premier temps, à hauteur d'environ 10 % par de la biomasse locale. L'objectif serait de porter progressivement la part de la biomasse locale à 40% à horizon 2024, grâce au développement de filières locales. Le complément en biomasse serait importé d'Amérique du Nord et serait certifié afin de garantir la traçabilité, les bonnes pratiques et la durabilité des exploitations forestières dont le bois est issu.



La retour de l'entreprise :

Le **dialogue** avec les représentants des syndicats a été réinstauré. La **situation** sur les problématiques **Santé/Sécurité** a été **clarifiée**.

Le Groupe a inséré dans ses contrats d'approvisionnements des **exigences de certification minimale** de la biomasse importée, garantissant ainsi une gestion forestière durable et le maintien du stock de carbone à l'échelle du bassin d'approvisionnement

